

Séance du 16 Décembre 2024

Date de convocation : 11 Décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle annexe de la mairie, sous la présidence de M. BOISSEAU, Maire.

Etaient présents : MM BOISSEAU André, HIVERT Bruno, MONSIMIER Nicolas, LAMY Thierry, WAGNER Vincent, Mmes EUDES Christiane, LOUVEAU Chantale, LEROI Patricia et DELUSSEAU Pascale.

Absente : Mme DESTAINVILLE Allison

Absents excusés : M MOCHER Frédéric, REIGNER Philippe, Mmes PASTUREL Audrey et LIVET Edwige

Secrétaire de séance : Mme LOUVEAU Chantal

Pouvoirs

Frédéric MOCHER a donné procuration à Pascale DELUSSEAU

Audrey PASTUREL a donné procuration à André BOISSEAU

Edwige LIVET a donné procuration à Patricia LEROI

Le compte rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

- Travaux installation ombrières rue d'Anjou
- Mise en vente d'un logement rue de la Vallée de la Taude
- Commerce : modification du bail
- Rémunération des agents recenseurs
- Modification d'horaires de l'agent pour la cantine
- Droit de préemption urbain
- Installation de caméra à l'espace propreté
- Projet MM HOUSSET : compte rendu

Questions diverses

TRAVAUX INSTALLATION OMBRIÈRES PRÈS DE LA SALLE POLYVALENTE

Bruno HIVERT informe les conseillers que les fondations ont été réalisées sur le terrain de pétanque et les deux parkings. Pour le parking près des containers, le chantier a été interrompu à la demande du service des eaux de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez car les fondations devaient respecter une distance de trois mètres des conduites d'eau et ce n'est pas le cas (distance 1m).

Un devis a été demandé pour déplacer les conduites d'eau qui s'élèverait à 7 000 € TTC (travaux réalisés par la communauté de communes). 30 % serait pris en charge par la communauté de communes et 70 % par l'entreprise SEE YOU SUN.

MISE EN VENTE D'UN LOGEMENT RUE DE LA VALLÉE DE LA TAUDE

Le Maire demande aux élus s'ils sont toujours d'accord de vendre le logement 7 rue de la Vallée de la Taude. Une nouvelle estimation a été faite par Maître GUEDON Notaire à Ballée VAL DU MAINE : 70 000 € - 75 000 €. Il précise qu'un géomètre doit intervenir pour faire un bornage qui séparerait les deux logements communaux. Il informe les élus que plusieurs personnes seraient intéressées pour acheter ce bien.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité

- Décide de vendre le dit logement situé 7 rue de la Vallée de la Taude
- Charge le Maire de contacter un géomètre pour effectuer ce bornage
- Décide de proposer aux personnes intéressées par le logement de le visiter
- Examinera les différentes demandes d'achat lors d'une prochaine réunion

MODIFICATION DU BAIL DU COMMERCE

Le Maire fait part du projet d'ouverture d'un restaurant 1 rue de l'Eglise en plus du dépôt de pains assuré par le boulanger de Bouère. La personne voudrait ouvrir début janvier 2025.

Les conseillers estiment que l'ouverture dès janvier est difficile pour plusieurs raisons :

- Le bail doit être modifié car pour l'instant, il s'agit d'un bail précaire qui ne prévoit pas de sous-location.
- Le prix du loyer devra être revu
- Le local doit être soumis à des contrôles sanitaires
- Des petits travaux seront peut-être nécessaires

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité

- ne s'oppose pas à l'ouverture de ce restaurant en plus du dépôt de pains
- souhaite que toutes les démarches administratives soient réalisées en amont
- charge la commission bâtiment de suivre ce dossier
- autorise le Maire ou un Adjoint à signer tous documents en accord avec la dite commission.

RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2025 **Indemnisation des agents recenseurs et du coordinateur**

Le Maire rappelle que le recensement de la population organisé par l'INSEE aura lieu du 16 Janvier au 15 Février 2025 à SAINT BRICE et que deux agents recenseurs seront recrutés car la commune a été divisée en deux parties (deux districts). Un pour le bourg et le second pour les Agêts avec aussi la campagne pour les deux agents. Deux formations auront lieu les 7 et 10 janvier de 9 h à 13 h à Grez en Bouère. Le coordinateur communal a suivi une formation le 8 novembre de 9 h à 17 h à Meslay du

Maine. Il précise que la commune va recevoir une dotation de l'Etat pour ce recensement (en 2019 elle était de 1 022 €).

Le Maire suggère, comme les autres années, de rémunérer les agents recenseurs au nombre de formulaires et de bulletins enregistrés, montants fixés par le Centre de Gestion de la Mayenne.

- Feuille de logement : 0.52 €
- Bulletin individuel : 0.99 €
- Bulletin étudiant : 0.52 €
- Bordereau de district : 4.99 €
- La séance de formation : 16.16 €

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité

Décide, comme lors du précédent recensement de 2019

- De rémunérer les 2 agents au nombre de formulaires et séances de formation
- D'accorder des indemnités de frais de déplacement
- De 150 € pour le district 4 (qui est plus vaste)
- De 100 € pour le district 5
- D'attribuer une indemnité de 100 € au coordinateur communal
- De verser un acompte en Février aux deux agents et le solde sera versé en Mars avec le détail des réponses collectées.

MODIFICATION D'HORAIRES DE L'AGENT POUR LA CANTINE

Le Maire informe l'assemblée qu'un agent du SIVOS BOUÈRE-SAINT BRICE part à la retraite fin décembre. Cette personne venait tous les jours de cantine à partir de 10h30 à la salle polyvalente pour servir les tables... et réchauffer les plats pour les élèves de l'école de SAINT BRICE. L'agent communal mis à la disposition du SIVOS venait à partir de 12h15 pour assurer le service cantine avec l'autre agent.

Considérant que le poste qui va devenir vacant ne va pas être repris dans son intégralité sur les deux écoles Bouère et Saint Brice avec les services périscolaires, l'agent communal a demandé à obtenir l'heure allouée par le SIVOS à compter du 1^{er} janvier 2025 pour servir les tables... et réchauffer les plats et un nouvel agent viendrait l'aider à partir de 12h15.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité

- accepte l'augmentation d'une heure par jour de l'agent communal qui assurera le service cantine à partir de 11h15 les jours d'école, soit 4 heures par semaine qui seront annualisées. Considérant que l'agent est mis à disposition du SIVOS, ce dernier rembourse la Commune sur le temps alloué à l'école et la cantine.

- considérant que l'augmentation de la quotité de temps de travail est supérieure à 10 % pour cet agent (actuellement rémunérée 28.22 heures par semaine, sa rémunération passera à 31.28 h) l'avis du Comité Social Territorial doit être sollicité.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Maire informe l'assemblée des trois déclarations d'intention d'aliéner transmises par des notaires et auxquelles il a répondu que la Commune ne faisait pas valoir son droit de préemption sur ces ventes.

- Propriété sise 1 Impasse de l'Aubirais vendue par Maître Stéphanie GODEFROY-POIRIER Notaire à AZÉ commune déléguée de Château-Gontier-sur-Mayenne
- Propriété sise 7 rue d'Anjou vendue par ANJOU MAINE NOTAIRES à Sablé sur Sarthe
- Propriété sise 6 rue du Jardin vendue par l'Office notarial CARACTERE AUTHENTIQUE à Château-Gontier sur Mayenne

Questions diverses

- 1) **Installation de caméra à l'espace propriété :** Nicolas MONSIMIER rappelle l'estimation qui a été faite et s'élèverait à 2 500-3 000 €. Une déclaration doit être faite auprès de la CNIL.
- 2) **Projet panneaux photovoltaïques sur terrain agricole près de Gomer.** Les conseillers rapportent les questionnements et remarques qui ont été faites lors de leur réunion en commission pour ce projet. Ils attendent des éléments de réponses avant de rencontrer à nouveau les propriétaires.

Délibéré en mairie, les jour, mois et an dits

Fin de la réunion à 21h30
Le Secrétaire de séance

Le Maire